

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/DECOMBARD Coralie (arrivée pour le point n°2) / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta /THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine

Absents : SANDRAL Linda / LEYDIER Serge/ PROFFIT Thierry/ CHATEAU Baptiste

Pouvoirs : Thierry PROFFIT à Catherine VUARGNOZ

Secrétaire de séance : Mme Ruta NOEL

Date de la convocation : 13/06/2025

ORDRE DU JOUR

1. Vente du terrain face au cimetière : modification du prix
2. Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi d'agent de maîtrise
3. Modification du RIFSEEP
4. Demande de garantie d'emprunt : ODELIA
5. Foyer Rural : montant de la participation au titre de l'aide aux familles
6. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 est adopté à l'unanimité

DECISIONS PRISES :

- ⇒ **DEC 2025-06** : Acte modificatif de régie pour intégrer les droits de place du marché du 12 juillet 2025.
- ⇒ **DEC 2025-07** : Dépôt d'un dossier à la Région pour demande de barnum pour les associations locales
- ⇒ **DEC 2025-08** : ouverture d'une ligne de Trésorerie pour 200 000 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec les auteurs dans le cadre du Festival Littéraire.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour et de le traiter en début de séance.

Approbation de la convention pour la participation aux frais des auteurs dans le cadre d'un Festival littéraire

Délibération N° 2025-23 publiée sur le site de la commune le 23/06/2025

Dans le cadre du Festival littéraire qui sera organisé par la bibliothèque de Cervens en octobre prochain, des auteurs vont être amenés à se déplacer à Cervens. Les prestations de ces auteurs sont gratuites mais il convient de mettre en place des conventions pour définir les modalités de prise en charge de leurs frais de déplacement ou hébergement comme demandé par la direction des finances publiques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de définir un montant maximum de prise en charge à hauteur de 100€ par intervenant. Cela prendra la forme d'un remboursement sur présentation des justificatifs nécessaires en trésorerie. Le Conseil Municipal valide une enveloppe maximum de 1240€ destiné au remboursement de frais des auteurs.

1. Promesse de vente du terrain face au cimetière route des Mélies – modification des termes de la vente

Délibération N° 2025-24 publiée sur le site de la commune le 23/06/2025

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations successives qui ont été prises en mars et en avril 2025 afin d'acter la vente d'une partie des terrains cadastrés ZN73 a et ZN74 c pour une contenance totale de 652 m².

Après échanges avec les services des finances publiques, il s'avère que cette opération doit être soumise à la TVA. En effet, le fait d'avoir confié la vente à une agence immobilière est considéré comme une démarche de commercialisation.

Les termes de la transaction ont donc été renégociés avec l'acheteur Monsieur BAILLY et un accord a été trouvé selon les modalités suivantes :

- Prix de vente : 166 000 € TTC soit 138 333 € HT.
- montant des frais d'agence : 7 000 € TTC.

F. FAVRAT interroge le Maire sur le type de logement qui sera construit sur cette parcelle. G. THOMAS précise qu'il s'agit de deux maisons individuelles accolées par le garage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente.

20h Arrivée de Coralie DECOMBARD

2. Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi d'agent de maîtrise.

Délibération N° 2025-25 publiée sur le site de la commune le 23/06/2025

La collectivité accueillera le 1er juillet prochain un nouvel agent au sein des services techniques. Cet agent étant déjà fonctionnaire au grade d'agent de maîtrise, il convient d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise sur la commune et donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

La modification du tableau des effectifs a fait d'objet d'une demande au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 12 juin 2025 pour donner son avis.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs.

3. Mise à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel)

Délibération N° 2025-26 publiée sur le site de la commune le 23/06/2025

Afin d'anticiper l'arrivée du nouvel agent des services techniques, il est nécessaire de faire évoluer le RIFSEEP de la commune car le système de primes actuel n'est pas prévu pour le cadre d'emploi des agents de maîtrise. Il est donc proposé d'ajouter les plafonds légaux de ce cadre d'emploi à la délibération actuelle :

Cadres d'emplois	Groupes	Montants maximum (annuels)	
		IFSE	CIA
Agents de maîtrise	1	11 340 €	1 260 €
	2	10 800 €	1 200 €

Par ailleurs, la délibération du RIFSEEP doit également être mise en conformité sur un autre point : l'évolution du RIFSEEP en cas d'absence de l'agent. La formule introduite est la suivante « l'IFSE est maintenu pendant les congés de maladie ordinaire : dans ce cas, les primes et indemnités suivent le sort du traitement ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise à jour du RIFSEEP.

4. Demande de garantie d'emprunt : Odélia

Délibération N° 2025-27 publiée sur le site de la commune le 23/06/2025

La commune a reçu une demande de garantie d'emprunt de l'association ODELIA dans le cadre d'un projet de rénovation de l'EHPAD Le Verger des Coudry à Cervens. ODELIA sollicite la garantie d'un emprunt à hauteur de 50% du montant de 428 000 € sur 8 ans. 30% seront garantis par un organisme privé et les 20% restant ne nécessitent pas de garantie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la garantie d'emprunt.

5. Foyer rural : montant de la participation au titre de l'aide aux familles

Délibération N° 2025-28 publiée sur le site de la commune le 23/06/2025

Pour rappel le vote du budget principal 2025 attribuant une subvention globale de 27 000 euros au Foyer Rural de Cervens répartis ainsi :

- 20 000 participation forfaitaire
- 7 000 parts enfants famille

Suivant la convention en vigueur signée entre les deux parties, cette subvention est répartie en deux versements, l'un de 20 000 € représentant la part forfaitaire et l'autre représentant la participation maximale de la commune, soit 7000 €, en direction des familles pour les activités sportives, culturelles et sociales de leurs enfants. Le versement de cette participation au Foyer Rural s'effectue sur remise d'une liste des enfants de 0 à 16 ans inscrits au foyer rural.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants pour l'année 2025/2026 :

- 35 euros par enfant pour les enfants résidant à Cervens
- 20 euros par enfant pour les extérieurs à Cervens

6. Questions diverses

- **Marché restaurant scolaire** : La commission d'appel d'offre se réunira le 8 juillet 2025 à 19h en salle du Conseil Municipal.
- **Achat de l'ancienne fruitière** :
 - Le diagnostic amiante aura lieu le jeudi 3 juillet.
 - La signature chez Me HILLARD MANZI pour la vente est prévue le vendredi 11 juillet
- **Mission d'archivage** : une mission est en cours pour le classement des archives communales par une archiviste du Centre de Gestion 74. Le plan prévoit 14 jours d'intervention en 2025 et 14 jours en 2026.
- **60 ans du Foyer rural** : la fête a eu lieu les 13 et 14 juin. Des animations étaient proposées en journée et le repas du soir a réuni environ 120 personnes.
- **Prochain CM** : le mardi 8 juillet 2025 à 19h30.

Le Maire
Gil THOMAS



La secrétaire de séance
Ruta NOEL

Ruta Noel -

Fin de séance : 20h40